

21 avril 2023

**Brue-Auriac**

**ENGIE GREEN**

Demande de défrichement / Permis de construire

Réfèrent DDTM 83 : SPP, visite avec Fabrice Perras

#### *CONTEXTE D'EMISSION DE L'AVIS*

Déplacement sur site : oui

Accueil : Dominique Richard Maire de Brue-Auriac, Gilbert Besnard maire-adjoint, Olivier Deleigne, chef de projet dev solaire Engie Green

#### *OBSERVATIONS*

Site accessible, pistes forestières proche bord de route RD 35

#### *DOCUMENTS DISPONIBLES OU ACCESSIBLES*

Notice, OAP RAU PLU, extrait étude d'impact annexée au PC

#### *SYNTHESE DU DESCRIPTIF DU PROJET*

- ∅ Site / zone d'étude : 43ha
- ∅ Emprise du projet : **6,2**ha clôturé
- ∅ Accès : Site longé par RD 560
- ∅ Raccordement poste source : près du village (option 1) ou au poste de Saint-Maximin à 10km (option 2)
- ∅ Surface panneaux : 3,5ha
- ∅ Nombre de panneaux :
- ∅ Hauteurs panneaux : 0,8 bas - 3m haut max
- ∅ Surface plancher locaux technique : 117m<sup>2</sup>
- ∅ Surface défrichement : **7,2**ha
- ∅ Surface débroussaillage :
- ∅ Puissance installée : **5,5MWc**
- ∅ Production annuelle attendu : **1530**kwh/kwc
- ∅ Equivalent 3 800 habitants

#### *CARACTERISTIQUES DE LA PRESENTATION PAR LE PORTEUR DE PROJET*

La présentation du projet est très détaillée. La démarche prospective sur le site d'implantation, qui s'est toutefois limitée à la propriété foncière, a été plutôt exhaustive. Le projet s'implante dans un secteur facilement accessible ne nécessitant pas de gros travaux d'acheminement.

Le porteur de projet et la mairie précisent le contexte opérationnel : la mairie accorde la possibilité au propriétaire de réaliser la CPS sur une partie de ses terres. La CPS fournira en énergie le village qui est situé à quelques km du site d'implantation. En contrepartie le propriétaire cède l'ensemble de ses parcelles de bois, à la commune, qui ne possède aucun bois. Elle porte le projet d'acquérir 230ha du bois de Fave, dans lesquels se trouvent les ruines du village d'Auriac, afin de les réhabiliter, d'aménager et gérer les bois à des fins de loisirs et tourisme : sentiers de promenades et découvertes, chemin des vestiges, etc..

#### *CARACTERISTIQUES PAYSAGERES DU SITE DE PROJET*

Le parcours du site a permis de visualiser le terrain, boisé, sur lequel est envisagé la centrale photovoltaïque et de repérer les principaux points de vue sur le projet. Le relief est complexe, avec pentes, contrepentes, microtalweg et microbuttes.

Le site est probablement visible depuis les points hauts lointain, tel que le Gros Bessillon.

#### *CARACTERISTIQUES PROJET*

Le projet est d'une surface modérée, 6ha, adaptée aux échelles du parcellaire inséré dans les zones boisées (parcelles de vignes ou cultivées) et à l'amplitude des reliefs dans le paysage montagneux, qui caractérisent le secteur, à l'écart de la plaine du vallon de la Bourguignone.

Le périmètre suit plus ou moins les courbes de niveaux, là où les pentes sont plus faibles que sur les versants en aval et les talwegs. Cela donne à la surface d'implantation une forme « organique » qui se glisse dans les formes du relief et réduit l'effet pleine masse.

Toutefois, la difficulté pour ce projet à s'intégrer dans le paysage est son implantation sommitale, c'est-à-dire que le champ solaire va couvrir les hauteurs de butte. Or les OLD de 50m, qui maintiennent des sujets arborés

21 avril 2023

**Brue-Auriac**

**ENGIE GREEN**

Demande de défrichement / Permis de construire

sur cette largeur périphérique au champs solaire, seront sur pentes descendantes au pourtour. Il est donc peu probable que les arbres parviennent à ériger un écran visuel permettant la dissimulation des installations en arrière-plan.

La distance entre les alignements des panneaux inter-rangée est supérieure à 2,2m.

Cette interdistance est favorable à un développement de végétation entre et sous les panneaux. L'intercalation de bande végétale entre les panneaux réduit l'impact paysager produit par une nappe uniforme et dense de panneaux.

Le porteur de projet indique la volonté d'installer des pâturages / moutons. La commune précise qu'elle a des demandes de bergers.

Le projet prévoit une piste interne 4m, 1 piste externe 5m. ce principe piste interne / piste externe neutralise une bande de largeur de 10 mètres tout autour du site avec clôture au milieu. Cela a un fort impact.

Les travaux de terrassement concernent les ouvrages hydrauliques et les pistes. Sur ce point, des précisions sur les déblais/remblais doivent être apportées. Concernant la méthode d'implantation des panneaux dans le sol, les travaux de mise en œuvre sont effectués par préforage, pieux battus ou vissage de 30 de diam et 1,5m de profondeur tous les 5m et ne nécessitent aucun terrassement.

#### REMARQUES DIVERSES

☞ Le dossier présente des visuels 2d, en photomontage simulant la présence des panneaux. Ces visuels ne sont pas très signifiants.

Le plan paysager est très sommaire. Aucun document de permet la visualisation 3D du projet des installations dans le terrain, en vue de proche ou de loin. Or le porteur de projet indique avoir fait un relevé très détaillé du nivellement du terrain pour l'étude de l'implantation des ouvrages. Il serait donc très opportun de modéliser les implantations et de fournir des visuel 3D, qui peuvent ensuite être comparés sur les outils images mis à disposition par google.

☞ Les plans des réseaux et tranchées (câblages de raccordement des panneaux entre eux et au réseau) ne sont pas communiqués.

#### Avis

☞ Afin de réduire les probabilités d'être un impact fort depuis les points de vue lointains, **accentuer la fragmentation du champ solaire en deux unités par une bande de végétation intercalée de part et d'autre de la piste intérieure qui traverse le champ, en ajoutant une largeur de 3 m de part et d'autre et laisser en végétalisation (pâturage).** Positionnée en ligne de recueillement des eaux, cela favorisera un micromilieu pour une végétation dans un plus diversifiée.

☞ **Réduire la largeur des pistes dans la mesure du possible.**

☞ Le traitement de la clôture, qui constitue la façade de l'installation sur un vaste linéaire, pose question : un treillis positionné au milieu d'une bande de 10m, notamment au regard du GR déplacé au pourtour. L'utilisation de treillis métallique commercialisés pour les zones industrielles est malencontreuse au regard de la qualité des paysages du Var. Si les contraintes SDIS le permettent, sa dissimulation par une végétalisation (cortège floristique local) en double peau serait souhaitable. A défaut, un modèle spécifique de clôture adapté à ces nouveaux paysages doit être mis au point par le porteur de projet et développé pour ces installations solaires qui se multiplient. La teinte doit être fondue dans le paysage, type ral 6014, 6015, 6020.

☞ Le démantèlement de la CPS à termes doit également prévoir le décompactage des pistes intérieures et extérieures, la reconstitution du sol et la renaturation du site.

☞ Le projet se situe dans un relief accidenté : il est fortement souhaitable de modéliser le projet en 3D, sur fond lidar par exemple, insérable sur photo 3D google earth ou similaire et exporter plusieurs simulations. Au regard des enjeux à venir, ce procédé serait à généraliser pour communiquer et évaluer les insertions paysagères.

☞ Un accompagnement par un paysagiste concepteur et maitre d'œuvre est nécessaire, pour concevoir un traitement de la clôture, pour le choix des sujets végétaux à préserver, pour le modelage du terrain après déboisements et dessouchages et avant implantation des panneaux ; pour le modelage des pistes, remblais resté sur site et pour la restitution du site à termes, entre autres.

21 avril 2023

**Brue-Auriac**

ENGIE GREEN

Demande de défrichement / Permis de construire

Insertion dans le relief : photo aérienne 2D et 3d (google earth)



Vue depuis le hameau de Sainte Estève

